

# MAIRIE de COULOUNIEIX-CHAMIERES

## CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2013

-----

L'an deux mil treize, le vingt mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, M. Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, M. Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE (mandataire Joëlle CONTIE), M. Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI (mandataire Michel NABOULET), Mme Bernadette BERTHELOT (mandataire Claudine MEYZAT), M. Jean-Pierre CONTRAND, Mme Claudine MEYZAT, M. Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE (mandataire Cristina FERNANDES), M. Lionel COMBEAU, Mme Cristina FERNANDES, M. Keith HALSON (mandataire Bernard BARBARY), MM. André DESCHAMPS (mandataire J. François MARTINEAU), Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire J. Pierre ROUSSARIE), Mme Marianne ROUSSEAU, M. Guy MACOUIN, Mme Nicole RIOU, MM. Patrick CAPOT, Michel DASSEUX, Mme Mireille BORDES, M. Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ, Marie-Claire SARLANDE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Cristina FERNANDES

La séance est ouverte à 18 H 30 par Monsieur le Maire qui souhaite un prompt rétablissement à André DESCHAMPS actuellement hospitalisé et annonce la présence d'Emilie PERRET, nouvelle directrice des ressources humaines.

Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

Il fait savoir que Michel DASSEUX lui a fait parvenir 2 courriers dont il a tenu compte et qu'il lui laissera la parole en fin de séance pour évoquer la mémoire de Stéphane HESSEL et de Henri CAILLAVET.

### Point 1. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX DES AGENTS PERMANENTS.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que par délibération en date du 18 décembre 2012, le tableau des effectifs communaux avait été réactualisé. Afin de tenir compte des modifications intervenues depuis, il est proposé aux membres du Conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs.

CADRE D'EMPLOIS	Nombre de Postes						
	ANCIENNE SITUATION			Évolution des effectifs autorisés	NOUVELLE SITUATION		
	Effectifs autorisés Décembre 2012	Postes pourvus Décembre 2012	Postes disponibles Décembre 2012		Effectifs autorisés Mars 2013	Postes pourvus Mars 2013	Postes disponibles Mars 2013
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>66</b>	<b>38</b>	<b>28</b>		<b>66</b>	<b>39</b>	<b>27</b>
Directeur Général des services	1	1	0	0	1	1	0
Attaché principal	2	0	2	0	2	1	1
Attaché	4	2	2	0	4	2	2
Rédacteur Principal 1ère classe	5	4	1	0	5	3	2
Rédacteur Principal 2ème classe	3	0	3	0	3	3	0
Rédacteur	7	3	4	0	7	2	5
Adjoint Administrat.principal 1° classe	9	6	3	0	9	5	4
Adjoint Administrat.principal 2° classe	6	3	3	0	6	3	3
Adjoint Administratif de 1° classe	10	4	6	0	10	4	6
Adjoint administratif de 2° classe	19	15	4	0	19	15	4
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>114</b>	<b>85</b>	<b>29</b>		<b>114</b>	<b>82</b>	<b>32</b>
Ingenieur principal	2	1	1	0	2	1	1
Ingénieur territorial	1	0	1	0	1	0	1

Technicien principal 1ère classe	2	1	1	0	2	1	1
Technicien principal 2ème classe	1	0	1	0	1	1	0
Technicien	3	1	2	0	3	1	2
Agent de maîtrise principal	14	11	3	0	14	10	4
Agent de maîtrise	11	8	3	0	11	8	3
Adjoint technique principal 1° classe	16	13	3	0	16	14	2
Adjoint technique principal 2°classe	15	11	4	0	15	9	6
Adjoint technique de 1° classe	10	4	6	0	10	4	6
Adjoint technique de 2° classe	39	35	4	0	39	33	6
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>29</b>	<b>10</b>	<b>19</b>		<b>29</b>	<b>19</b>	<b>10</b>
Animateur principal 1ère classe	5	4	1	0	5	4	1
Animateur principal 2ème classe	2	0	2	0	2	0	2
Animateur territorial	3	2	1	0	3	2	1
Animateur territorial non-titulaire en CDI	1	0	1	0	1	0	1
Adjoint animation principal 1° classe	1	0	1	0	1	0	1
Adjoint animation principal 2°classe	2	0	2	0	2	0	2
Adjoint animation 2° classe	6	4	2	0	6	4	2
Adjoint animation 2° classe non-titulaire en CDI	9	0	9	0	9	9	0
<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>5</b>		<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
A.T.S.E.M. 1ère classe	1	1	0	0	1	0	1
A.T.S.E.M. 2ème classe	2	0	2	0	2	0	2
Educatrice Jeunes Enfants	1	0	1	0	1	0	1
Educateur Chef jeunes enfants	1	0	1	0	1	0	1
Adjoint social 2ème classe	2	1	1	0	2	1	1
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>		<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
Adjoint du patrimoine princ.1ère°classe	1	1	0	0	1	1	0
Adjoint du patrimoine 2ème Classe	3	3	0	0	3	3	0
Assistant conserv patrimoine	1	0	1	0	1	0	1
Assistant SP ens. Artistique	1	1	0	0	1	1	0
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Conseiller terr. Des act Phys et sport	1	1	0	0	1	1	0
Opérateur qualifié des act Phys et Sportives				1	1	0	1
Opérateur des act. Phys. Et sportives	1	1	0	-1	0	0	0
	<b>224</b>	<b>142</b>	<b>82</b>		<b>224</b>	<b>147</b>	<b>77</b>

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-François MARTINEAU, Adjoint chargé des Finances, Travaux et Urbanisme, pour la présentation des budgets ci-après qui ont été examinés en Commission des Finances le 11 mars 2013.

Avant de présenter la délibération, M. MARTINEAU fait la déclaration suivante :

« Cette année encore la construction du budget municipal s'annonce délicate. Nous devons poursuivre les efforts indispensables de réduction des coûts de fonctionnement mais il est absolument hors de question que cette maîtrise obligatoire de nos budgets se fasse au détriment de la qualité du service public rendu aux usagers. La qualité de nos services municipaux ne sera jamais une variable d'ajustements, c'est pourquoi nous investissons, nous construisons, nous réalisons. Les nombreux projets menés à bien l'an dernier en attestent.

Nous avons terminé les travaux de la cuisine centrale, finalisé les travaux de la maison des associations au bourg, lancé le projet du lotissement les Jardins de Bellevue, poursuivi le travail sur le PLU, réalisé des travaux de voiries, intégré les personnels du centre de loisirs avec ce choix politique très important pour la commune de municipaliser les accueils de loisirs.

Cette année nous avons établi une liste de travaux ou de projets qui ne sont ni somptuaire ni fastueux. Ce sont simplement des investissements indispensables à la collectivité, par exemple l'extension du cimetière, l'entretien des bâtiments communaux, notamment les toitures de l'école de musique et du presbytère. Nous allons réaliser aussi le diagnostic d'accessibilité pour les bâtiments et la voirie. Cette année nous faisons le choix responsable et mûrement réfléchi de soutenir fortement les entreprises et l'économie locale.

J'entends déjà poindre les remarques et les interrogations « mais si vous décidez alors d'investir massivement, cela signifie que vous allez alourdir la charge de la dette pour la commune ? »

La réponse est oui. Vous avez raison. Nous faisons le choix en cette période de crise économique exceptionnelle de relancer et soutenir l'économie locale à travers une politique d'investissement forte. Mais en cette période de très grande rigueur budgétaire, il est de notre responsabilité de soutenir dans la limite de nos moyens financiers, les entreprises, l'économie, les travailleurs. »

Monsieur le Maire le remercie et sans reprendre tous les éléments qu'il a évoqués lors du débat sur les orientations budgétaires, ajoute ceci : « Vous vous rappelez mes chers collègues, que la crise économique que connaît notre pays impacte très fortement les finances publiques des collectivités locales. Nous assistons à une véritable raréfaction des ressources publiques.

L'endettement considérable de l'Etat, situation aggravée comme jamais auparavant au cours des dernières années, oblige celui-ci à réduire ses aides en faveur des collectivités et en particulier

des communes. De plus, au même titre qu'un ménage, les dépenses liées aux charges courantes de fonctionnement de la mairie augmentent chaque année (l'eau, l'électricité, le gaz, le carburant).

Dans ce contexte délicat qui pèse fortement sur les équilibres budgétaires, le choix politique que j'ai souhaité s'orienter vers une réduction des dépenses de fonctionnement alliées à un haut niveau d'investissement pour continuer à développer notre commune.

Il est de ma responsabilité, c'est en tout cas ainsi que je conçois ma fonction de premier magistrat, d'utiliser au mieux l'argent des colomniérois, c'est-à-dire votre argent.

J'ai donc décidé de faire réaliser des économies à la municipalité, mais à la seule condition qu'il n'y ait aucune conséquence quant à la qualité du service rendu aux usagers. J'en ai fait ma règle d'or absolue.

Face à ces diminutions importantes de recettes, d'autres choix politiques étaient possibles. Je veux parler bien entendu du levier fiscalité. Mais je n'ai pas souhaité poursuivre cette politique d'augmentation continue des impôts locaux. J'ai souhaité tout au contraire protéger au maximum le pouvoir d'achat des colomniérois à la fois en ne procédant qu'à une augmentation de 0,4 % des impôts communaux en moyenne sur 5 ans et en pratiquant une politique tarifaire des plus solidaire.

Notre commune est lourdement frappée par cette crise. Un seul chiffre malheureusement l'illustre : le taux de chômage sur la commune qui est de 16 %. C'est pourquoi j'ai souhaité que le budget 2013 soit marqué par un haut niveau d'investissement synonyme d'emplois pour les entreprises de notre territoire. En réalisant, en rénovant, en construisant nous soutenons les entreprises, nous soutenons l'emploi, nous soutenons les salariés. Pour 2013, nous avons décidé de concentrer tous nos efforts sur 2 axes prioritaires. Tout d'abord, la politique enfance – jeunesse avec la poursuite de la municipalisation du centre de loisirs Jean Sigalas et la mise en œuvre dès la rentrée prochaine de la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Ensuite, nous mobilisons de manière très forte des investissements pour l'entretien et la rénovation des voiries communales et le développement de notre patrimoine.

Mes chers collègues, soyez pleinement assurés et convaincus que chaque dépense inscrite dans ce nouveau budget a été scrupuleusement analysée et examinée. Nous avons procédé avec force et détermination à la « chasse au gaspi ».

Je remercie les salariés de leur compréhension et de leur dévouement face aux efforts qu'ils doivent consentir. Leur sens du service public est admirable. »

Le débat étant ouvert, Hamid EL MOUEFFAK prend la parole :

« Monsieur le Maire, Chers collègues,

Comme je l'ai dit lors de mon intervention du dernier conseil municipal dans le cadre du débat des orientations budgétaires, le budget 2013 est élaboré dans un contexte économique et social difficile. Nous traversons une crise sans précédent, le Président de la République François HOLLAND et le gouvernement travaillent sans relâche, agissent, réforment et mobilisent tous, leurs forces au service de l'emploi et de la justice sociale et préparent l'avenir en définissant une stratégie d'investissement et en rétablissant la compétitivité de nos entreprises.

Le contexte budgétaire est contraint, le gouvernement est engagé dans la voie du redressement des comptes publics en associant l'ensemble des collectivités locales, en concentrant son action aujourd'hui sur la maîtrise des dépenses. Ce qui nous impose tout à la fois de conjuguer rigueur et sobriété dans la gestion des deniers municipaux, mais aussi partage et solidarité pour que chaque colomniérois bénéficie du meilleur de la ville.

Pour la construction du budget 2013, des efforts ont été réalisés, soit un budget de fonctionnement à hauteur de 10 230 667 €, en diminution de 2 % par rapport à celui de 2012, les recettes diminuent de 1 % par rapport à 2012, un autofinancement du même niveau qu'en 2012 soit 450 000 €. Le budget d'investissement est de 4 514 122 €, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2012. Je pense qu'on aurait pu aller encore plus loin dans notre maîtrise des dépenses de fonctionnement (-4 %) pour dégager un autofinancement suffisant pour assurer les deux objectifs de notre budget (pas d'augmentation des taux d'imposition et maintenir un niveau d'investissement élevé) avec un emprunt limité.

Chers collègues, je pense qu'aujourd'hui nous avons le devoir de nous engager dans la démarche de la maîtrise des dépenses pour restaurer nos marges de manœuvre et ainsi préparer l'avenir de notre commune dans un contexte budgétaire contraint. Le budget 2013 permet de démarrer cette démarche malgré des insuffisances, c'est pourquoi je le voterai. »

Monsieur le Maire le remercie de souligner les efforts qui ont été réalisés. Il est d'accord avec lui pour continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement ; il faut en effet, être plus vigilants sur les dépenses. Il ajoute que cette question a été abordée avec l'ensemble du personnel communal au cours de la présentation de la charte de l'agenda 21.

Personne ne demandant à intervenir, M. MARTINEAU donne lecture des délibérations ci-après.

**Point 2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET GENERAL.**

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2013 du Budget Général sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : **DIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT EUROS ET SOIXANTE QUATORZE CENTIMES (10 230 667,74 €),**
- Section d'investissement : **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATORZE MILLE CENT VINGT DEUX EUROS ET QUARANTE HUIT CENTIMES (4 514 122,48 €).**

Le budget est adopté à l'unanimité.

**Point 3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 DU BUDGET.**

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2013 du Budget Assainissement sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : **CENT SOIXANTE TROIS MILLE TROIS EUROS ET SOIXANTE ET ONZE CENTIMES (163 003,71 €).**
- Section d'investissement : **DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE CINQUANTE NEUF EUROS ET VINGT SEPT CENTIMES (245 059,27 €).**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Anne-Marie LACARTE arrive à 18 H 55.

**Point 4. BUDGET LOTISSEMENT BELLEVUE 2013.**

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2013 du Budget Lotissement sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : **DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS ET QUARANTE CENTIMES (2 150 291.40 €)**
- Section d'investissement : **DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE NEUF CENT TRENTE DEUX MILLE ET CINQUANTE CENTIMES (2 265 932.50 €).**

Michel DASSEUX demande si les ventes se précisent.

Monsieur le Maire répond qu'à l'heure actuelle nous avons une quinzaine de ventes (pavillonneurs et particuliers).

Délibération adoptée par 24 voix pour et 5 abstentions (MM. EL MOUEFFAK, DASSEUX, Mmes ESCLAFFER, UROZ, SARLANDE)

Bien que s'abstenant, M. EL MOUEFFAK souhaite réussite à ce projet.

**Point 5. FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013.**

**Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU**

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition applicables en 2013, comme suit :

- |                       |          |
|-----------------------|----------|
| - Taxe d'habitation : | 15,41 %  |
| - Foncier bâti :      | 49,36 %  |
| - Foncier non bâti :  | 169,77 % |

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Point 6. FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE.**

**Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU**

Afin de financer les travaux d'investissement de la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de contracter un emprunt de UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE SEIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOUZE EUROS (1 976 872 €) qui pourra être demandé par tranches auprès de divers organismes de prêts.

Arlette ESCLAFFER intervient : « L'an dernier nous avons fait un emprunt d'environ 1 Million, cette année nous en faisons un de presque 2 Millions ; quand on ajoute le cautionnement de la salle de tennis et l'emprunt pour le lotissement Bellevue, on ne diminue pas la dette. »

Monsieur le Maire : « effectivement vous avez raison, mais c'est aussi de l'emploi, de l'activité et c'est aussi, à terme, de la population en plus. Ce sont des choix politiques. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Point 7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES OPERATIONS DE VOIRIES AU TITRE DU CONTRAT D'OBJECTIF.**

**Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU**

Jean-François MARTINEAU fait part au Conseil Municipal de la détérioration importante de la voirie communale en raison des intempéries et du taux de fréquentation.

Pour des raisons de sécurité et de confort, il est nécessaire que la ville remédie à ces désordres. Dans ces conditions, il est envisagé un programme d'opération de voirie sur les axes les plus endommagés (particulièrement la route de Razac et l'avenue Galliéni) pour un montant total des travaux évalué à 328 900 € TTC soit 275 000 € HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Point 8. DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE SAINT-AUGUTRE.**

**Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU**

Jean-François MARTINEAU informe l'assemblée de la nécessité d'agrandir le cimetière catholique ainsi que l'espace cinéraire. Il précise la nécessité de créer un espace dédié à l'inhumation des personnes de confession musulmane.

Il est donc envisagé un programme de travaux pour un montant total évalué à environ 209 030,10 € HT soit 250 000 € TTC sur deux exercices.

Nous avons la possibilité d'obtenir une aide octroyée par l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ainsi que par le biais des fonds de concours versés par la CAP.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire :

- A lancer la procédure non formalisée pour la recherche d'un maître d'œuvre et de l'entreprise de travaux.
- A solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR aux environs de 21% soit 45 000 €,
- A demander l'affectation du fonds de concours de la CAP à hauteur de 32 591 € (15%),
- A demander une autorisation afin de pouvoir commencer les travaux le plus rapidement possible et en tout état de cause par anticipation,
- A demander 52 250 € au titre du contrat d'objectif du Conseil Général.

**Point 9. ETANCHEITE DES TOITURES DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DU PRESBYTERE.**

**Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU**

Vu le mauvais état des toitures existantes et la nécessité de maintenir les bâtiments publics en état de fonctionnement optimal,

Vu les risques pour la sécurité des usagers, notamment à cause des pénétrations d'eau dans les réseaux électriques,

Vu les résultats de la consultation sous forme de procédure adaptée attribuant le marché à la Sté SCEP pour un montant de 64 341€ HT soit 76 952 € TTC,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander des aides auprès des organismes suivants :

- CAP : pour l'attribution d'un fond de mandat : montant 20 000 € (soit environ 31%),
- CONSEIL GENERAL : par le contrat d'objectif pour un montant de 12 870 € (soit environ 20%)

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Point 10. PREPARATION DES ACROTÈRES DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE CHAMIERES.**

**Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU**

Vu l'état des fissurations des acrotères et murs pignon de l'église Notre-Dame de Chamiers,  
Vu les résultats de la consultation passée sous forme de procédure adaptée et attribuant le marché à l'entreprise BRM pour un montant de 30 985 € HT soit 36 950 € TTC.  
Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'attribution de la réserve parlementaire auprès de Monsieur le Sénateur de la Dordogne pour un montant de 5 000 € soit environ 16% du montant HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Point 11. CONVENTION D'UTILISATION DE LA STATION DE LAVAGE DU CENTRE TECHNIQUE DES DECHETS.**

**Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU**

Vu la proposition de convention d'utilisation de la station de lavage du centre technique des déchets entre la Communauté d'Agglomération Périgourdine (CAP) et la commune de Coulounieix-Chamiers,

Considérant :

- La nécessité pour la commune de procéder au lavage hebdomadaire des bus destinés au transport des enfants,
- L'opportunité de profiter d'une installation parfaitement fonctionnelle appartenant à la CAP,
- Que la mise à disposition de la station de lavage située à la Rampinsolle représente un coût minime pour la collectivité : à savoir 520 € TTC/ an à raison de 52 lavages soit 5 € le lavage d'un bus,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'utilisation de la station de lavage du centre technique des déchets entre la CAP et la commune de Coulounieix-Chamiers.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Point 12. ACQUISITION D'UN TERRAIN CHEMIN DES QUICOUX.**

**Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU**

Jean-François MARTINEAU fait part à l'assemblée de la nécessité pour la commune d'acquérir les parcelles cadastrées AY 50p et 52p d'une contenance totale de 700m<sup>2</sup> situées lieudits « Malvy et les Quicoux » qui constituent actuellement un fossé, afin de réhabiliter le chemin rural et d'en favoriser l'accessibilité en élargissant la voie.

L'avis du domaine évalue la valeur vénale du bien entre 0,40 et 1,5 € du m<sup>2</sup>, soit un prix de vente total oscillant entre 280 et 1 050 €.

La commune a proposé à la propriétaire, Mme DURAISSAY, l'acquisition de ces parcelles pour la somme de 1000 €. Cette offre a été acceptée par Mme DURAISSAY.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition ci-dessus.

**Point 13. MARCHE DE VIABILISATION ET PRIX DES LOTS DE L'ÉCO-LOTISSEMENT "LES JARDINS DE BELLEVUE" (BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE).**

**Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU**

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 procédant à une refonte totale de la TVA applicable aux opérations immobilières à partir du 11 mars 2010,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux transactions immobilières réalisées par les collectivités locales,

Vu l'article 268 du Code Général des Impôts,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du 5 avril 2011 actant l'achat des parcelles 762, 763, 765, 1088 et 1092 d'une contenance d'environ 5.5 ha au lieu-dit Bellevue en vu d'y réaliser un éco-lotissement communal,

Vu la délibération n° 2011-7 du 13 décembre 2011 actant l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles AL 837 et 1090 constituées de voiries et trottoirs,

Vu le bilan d'opération réalisé par la SEMIPER en février 2013,

Considérant que le projet prévoit l'aménagement paysager du lotissement, la viabilisation de 65 lots à usage d'habitat individuel et les valeurs du développement durable (densification, circulation motorisée limitée, espaces communs valorisés),

Considérant que les travaux de viabilisation sont à la charge de la commune et sont prévus pour le printemps 2013,

Considérant que la vente des lots suivra l'achèvement des travaux,

Vu que la commune est considérée comme un assujetti puisque la vente des terrains à bâtir dans un lotissement s'insère dans le cadre d'une activité économique,

Considérant que l'acquisition du terrain par la commune n'a pas ouvert droit à la déduction de la TVA, la commune a la position d'assujetti redevable de la TVA sur la marge.

Considérant la qualité des aménagements prévus conformément aux valeurs du développement durable (densification, circulation motorisée limitée, espaces communs valorisés),

Il est proposé au Conseil municipal :

1°/ de fixer le prix de vente des lots à 55 et 60 € HT du m<sup>2</sup> suivant la topologie des parcelles, soit en moyenne 68 € par m<sup>2</sup> TTC, conformément au tableau détaillé suivant :

**Prix des lots de l'éco-lotissement "les jardins de Bellevue" (BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE)**

lot n°	surface en m <sup>2</sup>	Prix TTC	lot n°	surface en m <sup>2</sup>	Prix TTC
1	603	42 000,00 €	33	346	23 000,00 €
2	474	33 000,00 €	34	384	26 000,00 €
3	471	32 000,00 €	35	268	18 000,00 €
4	468	32 000,00 €	36	278	19 000,00 €
5	465	32 000,00 €	37	387	27 000,00 €
6	462	32 000,00 €	38	514	35 000,00 €
7	459	31 000,00 €	39	560	39 000,00 €
8	522	35 000,00 €	40	543	37 000,00 €
9	375	25 000,00 €	41	306	21 000,00 €
10	432	29 000,00 €	42	237	16 000,00 €
11	412	28 000,00 €	43	237	16 000,00 €
12	376	25 000,00 €	44	306	21 000,00 €
13	405	27 000,00 €	45	437	30 000,00 €
14	334	22 000,00 €	46	436	30 000,00 €
15	308	21 000,00 €	47	437	30 000,00 €
16	308	21 000,00 €	48	438	30 000,00 €
17	277	19 000,00 €	49	438	30 000,00 €
18	277	19 000,00 €	50	439	30 000,00 €
19	277	19 000,00 €	51	397	27 000,00 €
20	277	19 000,00 €	52	459	32 000,00 €
21	277	19 000,00 €	53	371	26 000,00 €
22	670	45 000,00 €	54	439	30 000,00 €
23	638	43 000,00 €	55	602	42 000,00 €
24	407	27 000,00 €	56	452	31 000,00 €
25	304	20 000,00 €	57	344	24 000,00 €
26	560	38 000,00 €	58	344	24 000,00 €
27	426	29 000,00 €	59	393	27 000,00 €
28	425	28 000,00 €	60	392	27 000,00 €
29	390	26 000,00 €	61	195	13 000,00 €
30	397	27 000,00 €	62	195	13 000,00 €
31	406	27 000,00 €	63	195	13 000,00 €
32	298	20 000,00 €	64	195	13 000,00 €
			65	194	13 000,00 €

2°/ d'autoriser Monsieur le Maire :

- à accepter de négocier le prix de vente des lots si l'offre concerne 2 terrains ou plus.
- à lancer la procédure de marché public nécessaire à la conclusion des marchés publics de travaux en vue de la viabilisation du lot.
- à signer le marché public résultant de cet appel d'offre
- de faire dresser tous les actes relatifs à cette opération en l'étude de Maître Mordiconi, Notaire à Périgueux.
- Maire à signer tous les documents relatifs à la commercialisation des lots, notamment les actes authentiques.

Arlette ESCLAFFER intervient pour dire qu'elle s'abstiendra comme elle l'a fait jusqu'ici sur ce dossier.

Francis CORTEZ : « Je suis assez surpris de la position des 5 élus qui se sont abstenus sur Bellevue alors qu'ils défendent les investissements et qu'ils ont voté le budget. Contrairement aux autres investissements qui ont été votés, l'éco-lotissement de Bellevue s'auto-financera et ne générera pas d'impôt. Je regrette cette abstention qui revient à refuser indirectement un investissement moderne, qui répond aux objectifs du développement durable. »

Hamid EL MOUEFFAK : « Tout d'abord on n'a pas voté contre l'écologie. C'est une abstention qui date d'avant le démarrage de ce projet et qui n'a pas de rapport avec le développement durable car nous sommes tous pour et les socialistes en particulier. »

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions (MM. EL MOUEFFAK, DASSEUX, Mmes ESCLAFFER, UROZ, SARLANDE) :

- **FIXE** le prix de vente des lots à 55 et 60 € HT du m<sup>2</sup> suivant la topologie des parcelles, soit en moyenne 68 € par m<sup>2</sup> TTC conformément au tableau détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter de négocier le prix de vente des lots si l'offre concerne deux terrains ou plus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public nécessaire à la conclusion des marchés publics de travaux en vue de la viabilisation du lot,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public résultant de cet appel d'offre,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire dresser tous les actes relatifs à cette opération en l'étude de Maître Mordiconi, Notaire à Périgueux,



- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la commercialisation des lots, notamment les actes authentiques.

**Point 14. VENTE D'UN TERRAIN RUE GUY PAUTHIER.**

**Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU**

Considérant que la proposition d'achat d'une partie de la parcelle communale cadastrée AI 614 (35m<sup>2</sup>), rue Guy Pauthier, par Mme Fredon demeurant 16 rue Guy Pauthier, pour agrandir son jardin d'agrément se justifie pleinement,

Considérant l'avis du domaine en date du 27 septembre 2012 fixant la valeur vénale du bien à 12€/m<sup>2</sup>, à savoir 420€ pour la parcelle de 35 m<sup>2</sup> que Mme Mélanie Fredon souhaite acquérir,

Considérant que Mme Fredon propose d'acheter le terrain sus-évoqué pour un montant de 420 €,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente de cette parcelle au profit de Mme Mélanie Fredon, pour un montant de 420 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte cette proposition.

**Point 15. TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER N° 0663 RUE YVES FARGES.**

**Rapporteur : M. Jean-François MARTINEAU**

La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Vu l'état critique du matériel en place, un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental pour établir un projet qui prévoit le remplacement du foyer 0663 rue Yves Farges. L'opération représente un montant de 1 748,17 € TTC.

Il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement.

Arlette ESCLAFFER rappelle que sur la RD 113, au niveau du Lycée agricole, il y a des zones noires et qu'il faudrait peut être penser à remplacer les foyers lumineux.

Monsieur le Maire lui répond que c'est en cours.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Point 16. MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTES DESTINEE A L'ENCAISSEMENT DU DROIT DE PLACES POUR LES MARCHES SUR LA COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIER.**

**Rapporteur : M. Bernard BARBARY**

Le Conseil municipal,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique et notamment l'article 18,

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997, relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des Collectivités Locales et des établissements publics locaux,

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité susceptible d'être allouée au régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organisme publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU la délibération en date du 24 mars 2001 autorisant Monsieur le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°1 du 22 septembre 2006 portant création du marché de producteurs,

VU l'arrêté municipal n°315 du 12 octobre 2006 pourtant sur la création d'une régie de recettes destinée à l'encaissement du droit de places,

VU l'arrêté municipal n°250 du 15 décembre 2008 portant sur la modification de la régie de recettes destinée à l'encaissement du droit de places,

VU l'avis conforme du Receveur Municipal en date du 7 mars 2013,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Il est institué pour le marché de producteurs du bourg de Coulounieix le dimanche matin et pour le marché de Chamiers, le vendredi matin place Allende et avenue de Lattre de Tassigny et le samedi matin place Allende, une régie de recettes pour l'encaissement des droits de places.

**ARTICLE 2** : Cette régie est installée à la Mairie de Coulounieix-Chamiers.

**ARTICLE 3** : la régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**ARTICLE 4** : Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées contre délivrance d'un carnet à souches à la suite des versements en numéraire ou en chèque.

**ARTICLE 5** : Le régisseur disposera d'un fonds de caisse de 20,00 €.

**ARTICLE 6** : Le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 800 €.

**ARTICLE 7** : Le régisseur doit verser, au Comptable Public du Trésor, la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois et lors de la sortie de fonction.

**ARTICLE 8** : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis du Receveur Municipal, selon la réglementation en vigueur.

Michel DASSEUX demande à combien s'élève le montant de la place et si le prélèvement à lieu à chaque marché ou mensuellement.

Il lui est répondu que le montant est fixé à 5 € le mètre linéaire et que les encaissements peuvent être faits soit à chaque marché, soit mensuellement. Par ailleurs un régisseur et des suppléants sont désignés par arrêté municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présente proposition.

#### **Point 17. VOTE DES SUBVENTIONS 2013**

**Rapporteur : M. Philippe VALEGEAS**

Le Conseil municipal, sur le rapport de la Commission des Finances et sur la proposition de Monsieur le Maire, fixe le montant des subventions allouées à diverses associations pour l'exercice 2013 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Ces subventions ont été arrêtées en prenant en compte les critères définis par la commission Jeunesse, Sport et Vie associative réunie, à savoir :

- préférences communales,
- critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- projets de subventions dans le cadre de convention avec la commune et dans le cadre d'objectifs menés de façon ponctuelle,
- tenir compte des subventions d'équilibre de fonctionnement et autre forme de participation de la commune (locaux, fluides, personnels...),
- concernant les associations Nationales et Départementales à retombées locales ont été prises en compte la particularité humaniste dans le domaine de la Défense des Droits de l'Homme, le caractère politique de la liberté des peuples, le respect des personnes handicapées ainsi que la protection de la santé et la lutte contre la maladie.

Nom de l'association	Propositions Subventions sèches	MAD pers municipal salaire + charges 2013	Sub total 2013
<b>1-Associations communales</b>			
ALC	<b>10 000,00€</b>		<b>10 000,00€</b>
All boards family	<b>1 800,00€</b>		<b>1 800,00€</b>
Amicale des locataires CC	<b>5 000,00€</b>		<b>5 000,00€</b>
As collège J Moulin	<b>200,00€</b>		<b>200,00€</b>
Asso A. Pestour	<b>150,00€</b>		<b>150,00€</b>
échange franco all	<b>350,00€</b>		<b>350,00€</b>
Assoc habitants des Veyriers	<b>150,00€</b>		<b>150,00€</b>
CIFPH	<b>300,00€</b>		<b>300,00€</b>

comité Vallon du cerf	60,00€		60,00€
Comité des fêtes	2 200,00€		2 200,00€
Coteaux de France	150,00€		150,00€
FCPE collège	534,00€		534,00€
FCPE Primaire	534,00€		534,00€
Le pari d'un bon départ	5 000,00€	6 932,82€	11 932,82€
Ludogénération	2 500,00€		2 500,00€
Mieux vivre à Pagot	900,00€		900,00€
Centre social	25 500,00€	79 526,30€	105 026,30€
COS	50 632,25€		50 632,25€
CUCS	37 000,00€		37 000,00€
Arnault de Mareuil	300,00€		300,00€
Atelier artisanal Px	800,00€		800,00€
MERILLER vapeur	1 000,00€		1 000,00€
Vent d'ouest	600,00€		600,00€
FLEP	11 000,00€	49 709,24€	60 709,24€
zicatous	200,00€		200,00€
AMICEAD	1 200,00€		1 200,00€
ANCAC CC	100,00€		100,00€
FNACA CC	230,00€		230,00€
FOPAC CC	250,00€		250,00€
Les fils des morts pour la France	150,00€		150,00€
Aikido club uranage	300,00€		300,00€
Alliance judo Dordogne	500,00€		500,00€
ASPTT	6 500,00€	9 834,99€	16 334,99€
Budo club	1 200,00€		1 200,00€
COCC	22 800,00€	4 260,68€	27 060,68€
Entraide Parents Educateurs du Périgord	3 600,00€		3 600,00€
Entente cycliste	1 500,00€		1 500,00€
Pétanque club	450,00€		450,00€
Rando plus 24	250,00€		250,00€
Streets jeunes	600,00€		600,00€
Karaté team	200,00€		200,00€
A républicaine anciens combattants CC	150,00€		150,00€
Comité du quartier de Castel Fadèze	150,00€		150,00€
Comite de jumelage	900,00€		900,00€
Société de tir du Périgord	200,00€		200,00€
Comité de quartier du Bas-Chamiers	150,00€		150,00€
Action le sport c'est mieux en club	11 000,00€		11 000,00€
<b>1-Total associations communales</b>	<b>209 240,25€</b>	<b>150 264,03€</b>	<b>359 504,28€</b>

2 - Associations culturelles ou caritatives hors commune			
Francas	280,00€		280,00€
IMR	2 800,00€		2 800,00€
ADEPAPE	250,00€		250,00€
SANS réserve	2 800,00€		2 800,00€
Institut Bergonié	100,00€		100,00€
Don du sang Px et Agglo	100,00€		100,00€
MRAP	100,00€		100,00€
En tant que telle	200,00€		200,00€
ASDASS	100,00€		100,00€
L'arche de Beleyme	100,00€		100,00€
Amis fond mémoire déportation	100,00€		100,00€
CIDIFF	100,00€		100,00€
SOS chats libres	50,00€		50,00€

Planning familial	100,00€		100,00€
Prévention routière	150,00€		150,00€
Secours populaire	100,00€		100,00€
Resto du cœur	100,00€		100,00€
Banque alimentaire	1 000,00€		1 000,00€
UDAF	100,00€		100,00€
Dordogne Palestine	100,00€		100,00€
comité de liaison et du prix du concours résistance et Déportation	150,00€		150,00€
Adil	530,00€		530,00€
LICRA	100,00€		100,00€
Cerader	100,00€		100,00€
Com dep ligue contre le cancer	100,00€		100,00€
UFC que choisir	100,00€		100,00€
ANACR Ass nat anc comb ami resist	100,00€		100,00€
<b>2-Total associations hors commune</b>	<b>9 910,00€</b>		<b>9 910,00€</b>
<b>1-Total associations communales</b>	<b>209 240,25€</b>	<b>150 264,03€</b>	<b>359 504,28€</b>
<b>3-Total subventions 2013</b>	<b>219 150,25€</b>	<b>150 264,03€</b>	<b>369 414,28€</b>

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Les élus ci-après, présidents ou administrateurs de certaines associations, n'ont pas pris part au vote :

- A. ESCLAFFER (A.L.C)
- M. NABOULET (Comité de Vallon du Cerf)
- H. EL MOUEFFAK (Assoc. des habitants des Veyriers)
- C. DERAMCHI, A. BLANCHET, A. ESCLAFFER, J. CONTIE, M. ROUSSEAU (le Pari d'un bon départ)
- G. UROZ, M. BORDES, C. DERAMCHI, A. BLANCHET, J. CONTIE (Centre Social)
- M. DASSEUX (Alliance Judo Dordogne)
- J. CONTIE, C. DERAMCHI (Entraide Parents Educateurs du Périgord)
- J. CONTIE, K. HALSON, D. LEFEUVRE, J.P ROUSSARIE (Comité de Jumelage)
- M. BORDES, F. RIVIERE (I.M.R)
- M. BORDES, F. RIVIERE (Sans Réserve)
- M. BORDES (Amis fond mémoire déportation)
- M. BORDES (CIDEFF)
- M. BORDES (Planning familial)
- M. BORDES (ADIL)
- M. BORDES (Comité dép. de la ligue contre le cancer)

## **Point 18. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LOCATION DES SALLES**

### **Rapporteur : M. Philippe VALEGEAS**

Suite à la réunion de la commission Sport Animation Vie Associative du 6 février 2013, il est demandé au Conseil municipal de modifier le règlement intérieur et de location des salles.

Une nouvelle salle de réunion sise Maison des Associations est aujourd'hui fonctionnelle. Cette salle dédiée à la vie associative est prioritairement mise à disposition des associations permanentes occupant la maison. Toutefois, elle pourra être prêtée ou louée pour la tenue de réunions extérieures qui s'inscriront dans un planning d'utilisation et géré par les services municipaux.

### **Contenu à modifier**

Tableau à retirer

Salles communales	Adresse	Disponibilités			Capacité d'accueil (personnes)*
		salle	cuisine	sono	
Salle P. NERUDA	Av W.CHURCHILL	x	x	x	253
Salle TINGAUD	idem	x			26
Salle G.CALEIX	Av Ed. MICHEL	x	x		50
Salon Bleu	Château des Izards	x			26
Salle de danse (Château)	idem	x			100
Salle du C.	Hôtel de Ville	x			150

Municipal					
Salle des mariages	idem	x			130

**Remplacé par :**

Salles communales	Adresse	Disponibilités			Capacité d'accueil (personnes)*
		salle	cuisine	Sono/vidéo projecteur(*)	
Salle P. NERUDA	Av W.CHURCHILL	x	x	x	253
Salle TINGAUD	idem	x			26
Salle G. CALEIX	Av Ed. MICHEL	x	x		50
Salon Bleu	Château des Izards	x			26
Salle de danse (Château)	idem	x			100
Salle du Conseil municipal	Hôtel de Ville	x			150
Salle des mariages	idem	x			130
Maison des associations	Av W.CHURCHILL	x		x	50

**Proposition de tarif pour la salle de la maison des associations :**

Salles	Commune		Hors Commune	
	Associations et particuliers		Associations et particuliers	
	Sans droit d'entrée	avec droit d'entrée	sans droit d'entrée	avec droit d'entrée
Proposition de la commission	50 €	75 €	150 €	180 €

**Gestion et maintenance des salles municipales :**

Afin d'optimiser la gestion et la maintenance des salles municipales, la Commune de Coulounieix-Chamiers fait procéder au remplacement des serrures de l'ensemble des bâtiments communaux. Pour cela, elle met en place un organigramme de clés facilitant la vision globale du prêt des clés. Cet organigramme est associé à la pose de serrures spécifiques de sécurité permettant de contrôler l'accès aux droits d'ouverture et de fermeture des locaux en fonction des utilisateurs et de leurs besoins.

**Insertion :**

**Dans l'article IV §13 L'état des lieux et les clés :**

Contenu à modifier :

Un état des lieux sera réalisé en présence du bénéficiaire et du responsable municipal désigné par la commune de Coulounieix-Chamiers. Si la salle n'est pas correctement nettoyée ou rangée, le responsable municipal le stipulera dans l'état des lieux, un exemplaire sera remis au locataire, un autre sera transmis en Mairie pour suite à donner. (Facturation des heures de travail pour le nettoyage). En cas de perte des clés, il sera facturé le changement de barillet, ainsi que le nombre de jeux de clés de la salle.

**Remplacé par :**

Un état des lieux sera réalisé en présence du bénéficiaire et du responsable municipal désigné par la commune de Coulounieix-Chamiers. Si la salle n'est pas correctement nettoyée ou rangée, le responsable municipal le stipulera dans l'état des lieux, un exemplaire sera remis au locataire, un

autre sera transmis en Mairie pour suite à donner. (Facturation des heures de travail pour le nettoyage).

Pour tous les locataires (occasionnels, associations conventionnées, etc...), dans le cas du vol ou de la perte des clés, il sera facturé le coût du remplacement total des serrures de la salle et des clés qui sont dédiées à celle-ci.

Il est également interdit de dupliquer les clés sans autorisation expresse et écrite du Maire ou du Directeur Général des services. En cas de non respect, il sera facturé le coût du remplacement total des serrures de la salle et des clés qui sont dédiées à celle-ci.

Compte tenu de l'obsolescence du tableau en raison des changements de gestion et de la rotation des personnels communaux, il est demandé à l'assemblée de retirer le tableau ci-après :

Salles communales	Adresse	Nom	Téléphone
Salle P. NERUDA	Av W. CHURCHILL		
Salle TINGAUD	idem	Mme BENSAAOUD	06-29-13-00-78
Salle G. CALEIX	Av Ed. MICHEL	Mr VOGEL	06-48-05-11-31
Salon Bleu	Château des Izards		
Salle de danse (Château)	idem	Gardiennage Général	06-72-21-63-00
Salle du C. Municipal	Hôtel de Ville		
Salle des mariages	idem		

Concernant la mise à disposition de la salle de la maison des associations, Arlette ESCLAFFER fait remarquer que tel qu'il est stipulé dans la délibération, toutes les associations de la commune doivent payer un droit d'entrée de 50 € à chaque utilisation, même pour y organiser une réunion (réunion de bureau, C.A, réunion sans droit d'entrée).

Monsieur le Maire lui répond que dans son esprit, seules doivent payer, les associations organisant des manifestations avec droits d'entrée. Dans le cas contraire elles devront demander la gratuité à M. le Maire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les modifications apportées au règlement intérieur et de location de salles.

**Point 19. ACTUALISATION DES CONDITIONS D'ADHESION A LA CARTE DEPARTEMENTALE POUR LA BIBLIOTHEQUE FRANCOIS RABELAIS ET LA BIBLIOTHEQUE ANNEXE.  
Rapporteur : Mme Danièle LEFEUVRE**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de réactualiser les conditions d'adhésion à la carte départementale pour la bibliothèque François Rabelais et la bibliothèque annexe du Bourg :

- adhésion pour un adulte : 7 €
- tarif pour une famille : 7 €
- gratuité pour les enfants (moins de 18 ans)
- gratuité pour les personnes bénéficiant des minima sociaux et les demandeurs d'emplois
- gratuité pour les personnes handicapées

Délibération adoptée à l'unanimité.

**DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, pour la présentation du P.A.D.D qui s'inscrit dans l'organisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.LU), lancée l'année dernière par la municipalité et dont voici la synthèse : (ce document est un projet qui deviendra définitif après débat des élus qui doivent se prononcer sur les grandes orientations politiques qui y sont présentées).

Monsieur le Maire remercie Philippe TOUGNE, dit qu'il faut avoir en vue que ce P.A.D.D a été inclus dans le P.L.U qui sera terminé d'ici la fin de l'année. C'est le dessin de Coulouneix-Chamiers à l'orée 2050. « Pour ma part, je voudrais vous indiquer que dans ce P.A.D.D, ce qui va être central dans le P.L.U, il faut aussi le relier au S.C.O.T et aussi au P.L.H qui sera vu au niveau de la C.A.P. C'est le vœu que je fais ; c'est ce qui donnera de la cohérence au projet politique de la C.A.P avec son futur contour élargi à 33 communes. On ne doit pas se « louper » et assurer des équilibres entre les zonages : zones d'habitations, zones d'activités économiques mais aussi la valorisation et la protection de notre patrimoine naturel, architectural, industriel. C'est dans cette démarche qu'il faut s'inscrire.

Je tiens à me féliciter de ce qu'il y ait encore un P.L.U communal car avant d'aller vers d'autres étapes, c'est bien de s'attarder sur l'échelon de sa commune. »

Le débat étant ouvert, il donne la parole à Patrick CAPOT :

« C'est à l'occasion du dernier budget communal voté pour lequel notre municipalité est engagée que ce débat sur le développement durable a lieu. Son plan d'aménagement qui, par définition, sous-entend un équilibre dans la satisfaction des besoins essentiels indispensables à l'être humain, est donc propre à gagner l'adhésion de celles et ceux qui s'inscriront demain dans la mise en œuvre d'un programme partagé élargissant l'empreinte du développement durable pour la collectivité.

Je développerais 4 points du document : Le transport, les déplacements, développement et habitat.

Premier point :

Il y a déjà des mesures positives initiées par la mise en œuvre de l'agenda 21 communal. Je les approuve mais je pense que nous devons y apporter une contribution avec l'enjeu que constitue la gratuité des transports urbains et l'orientation politique qui doivent apparaître dans le document dont le projet effleure la question des dessertes et déplacements locaux avec la mise en place de : « Transport en Commun en Site Propre » (page 26).

Le débat sur la gratuité a été souhaité et c'est tout en son honneur, le 14 Janvier 2013 par le président BERRIT-DEBAT lors de son allocution aux vœux de la C.A.P, puis le 21 Février dernier par le vice président MOYRAND lors de la commission PERIBUS, prolongé en plénière au dernier Conseil Communautaire ; les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, nous devons nous en emparer à l'échelle communale. Pour être tout à fait démocratique, il doit désormais être mené avec la contribution des citoyens pour des choix économiques et écologiques des élus demain.

Après le passage en régie de PERIBUS voté l'an dernier, donnant aux élus communautaires la pleine maîtrise et entière compétence de ce service, la gratuité pourrait être un moteur pour l'utilisation des transports en commun et de la refonte du P.D.U.

L'idée initiée par des élus communistes, verts, rejoints publiquement dans leurs réflexions par d'autres sensibilités sur la **gratuité** n'a rien de rétrograde. **La gratuité** des transports est appliquée dans des communautés d'agglomération par des collègues élus d'autres sensibilités auxquels sont posées les mêmes problématiques que nous pour l'amélioration des déplacements en privilégiant l'intérêt général mais pour qui, il ne suffit pas d'être indigné par la gabegie des marchés financiers. C'est en rupture avec l'idéologie des politiques d'inspirations libérales qu'ils ont choisi la gratuité, en sortant de la loi du marché le droit le plus élémentaire, celui de se déplacer, pour l'inscrire dans le cadre du développement durable.

En plus du recours aux modes doux qui figure dans le projet, le plan doit intégrer **la conception multimodale** des transports comme mode alternatif à la route. Pour réduire les émissions de CO2 il est impératif d'inscrire au plan notre action pour favoriser la mise en service de manière irréversible la navette ferroviaire, en s'appuyant sur l'entreprise ferroviaire historique.

2<sup>ème</sup> point :

Concernant le transit routier : Je relève ce qui m'apparaît être en contradiction avec la position prise par le Conseil sur le franchissement de l'ISLE : A la page 26 le projet propose « de limiter le développement du transit routier en aménageant l'accessibilité de la commune depuis les axes existants **sans création de nouveaux axes** ».

Avec le projet de la création d'un pont par la C.A.P, je pense que nous sommes en contradiction avec le projet car c'est un axe supplémentaire pour le transit de véhicules qui sera généré avec un pont routier reliant le bas-Chamiers au rond-point Mérillier. En plus du

coût pharaonique de l'ouvrage que cela engagerait en période de crise et la réflexion évoluant sur les parkings relais aux entrées de villes, le projet de pont est à reconsidérer ; pour ma part il me paraît même dépassé.

3<sup>ème</sup> point :

Plutôt un point de détail, mais la photo qui illustre « la ville en développement » page 33 du projet, même si je suis sensible à l'importance des ateliers SNCF, c'est un symbole industriel (encore que nous sommes plutôt sur la préservation de l'existant) par contre, le secteur de cré@vallée illustre mieux de nos jours « une ville en développement » !

4<sup>ème</sup> point :

Au chapitre du « maintien du rythme de la consommation d'espace » un rythme croissant envisagé de 30 hectares et de 600 logements nouveaux nous amènerait à une population de 10 000 habitants à l'horizon 2020.

Avec un impact sur nos espaces certes mais dans un contexte nouveau (que nous avons évoqué à l'examen du budget) qui évolue avec une croissance atone, l'austérité et la difficulté pour la commune de l'obtention de prêts bancaires, aurons-nous les marges de manœuvres budgétaires suffisantes pour financer les investissements nécessaires aux aménagements de voirie, l'extension des réseaux... pourrions-nous réaliser cela s'il n'y a pas de changement de politique ?

Plutôt qu'une course à l'hectare urbanisé pour gagner en population, je pense que le plan doit faire émerger comme priorité notre action pour le parc de logements sociaux de l'espace Jacqueline AURIOL, dont les normes en termes d'habitat sont complètement dépassées. Leur réhabilitation doit apparaître clairement comme **LA** priorité du P.A.D.D avec leur rénovation aux normes H.Q.E. Il s'agit là de faire du logement une priorité politique d'égalité de droits pour faire face à la détresse d'une population la plus démunie avec la crise. N'oublions pas ce qui a fait à une époque de crise d'accès au logement, de Coulounieix-Chamiers avec sa politique du logement social, une commune attractive, accompagnée du développement de services municipaux novateurs en faveur de toutes les populations et qui fait référence encore de nos jours pour favoriser la mixité, la cohésion sociale nécessaires au « bien vivre ensemble ».

Voilà les réflexions que j'apporte au plan d'aménagement et de développement durable pour construire de manière plus volontariste l'avenir politique de Coulounieix-Chamiers et de l'intercommunalité dans un cadre empreint de valeurs de gauche.

Merci en permettant ce débat ce soir de m'avoir écouté. »

M. le Maire le remercie de son intervention et reprend la parole. « Plusieurs pistes, plusieurs interrogations, plusieurs dossiers qu'il va falloir effectivement travailler ou retravailler afin d'y apporter des réponses.

- Sur les transports, le débat sur la gratuité a eu lieu à la CAP mais il nous concerne tous. J'avais proposé à mes collègues d'élargir à l'ensemble du conseil municipal un débat contradictoire sur cette notion de gratuité, avec 2 animateurs s'étant positionnés nous apportant leur point de vue respectif pour que chacun ait l'éclairage des partisans de la gratuité et des non partisans. On peut l'organiser si vous en êtes d'accord.

Sur cette notion de transport tu as raison Patrick, il faut que nous soyons vigilants et attentifs.

- Sur la navette ferroviaire qui fait partie du P.D.U, j'ai toujours dit que nous serions attentifs à ce qu'elle se fasse et je pense qu'elle va se faire sous l'égide de la Région puisque c'est elle qui finance la plus grosse partie mais je vois des documents et j'entends des choses où Chamiers serait un peu oublié. Il va y avoir une réunion la semaine prochaine. On va écouter attentivement et je vous ferai part de ce qu'on va entendre. Je l'ai déjà dit au Président, je ne comprendrais pas que la 2<sup>o</sup> commune de l'agglomération, ville « cheminote » de surcroît, 4<sup>o</sup> ville du département avec une population de près de 9 000 habitants, ne soit pas bien desservie par la navette ferroviaire. On me dit qu'il y a des impératifs de cadencement, des problèmes techniques que je ne connais pas trop mais je constate que nous avons déjà les quais et une petite halte-gare. Je ne manquerai pas de vous tenir informés.

- Sur le pont : Patrick a raison. Nous nous étions positionnés sur le pont. La CAP réfléchit, le P.D.U avance et 2 ponts ont été arrêtés : l'Arsaut et le nôtre. Sur le positionnement du pont, ça évolue. Sur l'emplacement du pont, les techniciens nous disent qu'on pourrait peut être le placer plutôt vers la queue des ateliers S.N.C.F et le relier au rond-point de Mériller. Il faut que nous soyons bien informés de ce tracé qui relierait la commune au Gour de l'Arche pour faire le B.H.N.S, un cadencement vraiment performant pour les Péribus et faire que ces derniers soient très utilisés pour réduire la part de la voiture. J'aimerais bien là aussi que l'ensemble du conseil municipal se prononce sur ce tracé. Un pont à des incidences financières énormes comme tu l'as évoqué Patrick, entre 15 et 20 millions d'euros. A-t-on la capacité aujourd'hui d'aller vers de telles sommes ? Il faut donc que nous ayons tous les éléments d'information, que



nous soyons très vigilants. Je réunis ma commission C.A.P mercredi 27 avril et je vais écouter ce que vont dire les conseillers communautaires. J'aimerais cependant que chacun d'entre vous puisse se prononcer en toute connaissance de cause et que les conseillers communautaires de Coulounieix-Chamiers puissent s'exprimer à la C.A.P pour dire où nous en sommes par rapport au pont : son positionnement, son utilité.

Pour ma part, je pense que le pont a son utilité car si on veut améliorer la circulation sur l'ensemble de l'agglomération, il faut les 2 ponts et il faut les contournements. Mais la question c'est de savoir si on a les moyens de le faire dans le contexte actuel que vous connaissez.

Je suis entièrement d'accord pour que nous réétudions objectivement cette question avec les techniciens de la C.A.P et le bureau d'études.

Il faudra avancer. J'ai demandé au Président qu'on avance sur le tronçon « rond-point des Pyramides / rond-point des Izards » qui pourrait faire l'objet d'un premier phasage car il y a un travail à faire sur cette entrée de ville sur le plan architectural, urbanistique mais aussi sur la chaussée, sur les trottoirs, les abords. C'est peut être une des premières entrées de ville qu'il nous faudra travailler rapidement en concertation avec la C.A.P.

Sur le logement : Il y a là aussi un enjeu important et une priorité comme l'a dit Patrick, mais j'aimerais que ce soit une priorité partagée parce que la question du logement et du logement social, je l'ai déjà dit plusieurs fois, je le redis, il n'est pas écrit qu'ad vitam aeternam ce soit toujours les mêmes communes qui fassent l'effort. Nous sommes solidaires, nous continuerons à l'être mais j'aimerais bien que tout le monde le soit. C'est ce que je dis régulièrement à la C.A.P. Il y a des communes qui paient des taxes parce qu'elles n'appliquent pas la loi S.R.U ; nous on l'applique largement.

Cependant il y a le parc existant qui doit être amélioré. Mais dans quel état de finances sont les offices ! On pourra peut être assurer le confort thermique avec la chaufferie centrale mais on ne fera pas l'impasse sur de la rénovation voire la destruction d'immeubles. On l'avait proposé dans notre diagnostic social et urbain ; j'ai entendu les réserves émises par l'office H.L.M de Périgueux mais la cité Jean Moulin, la barre de la rue Yves Farges, il n'est pas écrit non plus qu'ad vitam aeternam elles doivent exister ou alors d'une autre manière, avec des logements confortables. Cependant, les gens sont attachés à la cité J. Moulin, ils sont attachés à leur logement. Il y a là aussi un travail de fond à mener. Notre diagnostic donnait des directives précises et je pense que nous nous devons de les appliquer. C'est un travail de longue haleine mais je suis prêt à le mettre en chantier. Il va falloir appuyer sur le levier communal et sur le levier inter-communal. »

Hamid EL MOUEFFAK : « On parle beaucoup de l'intercommunalité et je crois que dans la présentation, on aurait pu relier ou articuler le P.A.D.D avec la C.A.P car on va aller rapidement vers cette dernière qui va devenir un élément très important. Je crois qu'il y a un manque dans la présentation par rapport à ça.

La commune a beaucoup d'atouts, des espaces verts, des axes routiers, des équipements sportifs de qualité, culturels, éducatifs, des écoles, un collège, un lycée, un laboratoire d'analyses et de recherches, Cré@vallée..

Un deuxième élément : on n'a pas beaucoup parlé des réseaux numériques ce qui est un point important car il faut réfléchir où il faut passer les fibres optiques. C'est important car on voit bien qu'il y a des insuffisances au niveau du téléphone, d'internet, de la télévision. C'est important aussi pour la qualité de vie des personnes sur une commune et je crois qu'il est important d'y réfléchir pour le futur.

Il faut également réfléchir sur le logement, l'habitat et le développement durable car dans la définition des orientations futures au niveau de la décentralisation, les communes auront la compétence de ces 3 importants volets. Je crois que le point essentiel sur la commune c'est le Bas-Chamiers, c'est là qu'il faut centrer notre action au niveau logement et économie d'énergie. Il faut que nos logements sociaux se transforment en logements de qualité. On ne peut pas garder ce que nous avons dans la commune. Il faut dégager des pistes par rapport à ça.

Dernier élément : les risques industriels, car nous avons EUROVIA et on ne peut pas parler développement durable, logement et habitat si on a à quelques mètres une entreprise de ce type. Il faut donc se positionner. »

M. le Maire : Soyons clairs sur les logements sociaux, il faut les rendre attractifs, ils ne sont pas aux normes, il faut leur redonner une image et ça passera par la destruction comme je l'ai dit tout à l'heure.

Pour les réseaux numériques j'ai noté des évolutions notables. J'ai vu un rapprochement entre le Conseil Général et le S.D.E 24 et j'espère qu'on va aller vers une seule entité. Il faudra effectivement qu'avec l'intercommunalité on puisse avoir des réseaux numériques capables de desservir tout le monde car ce sont des outils de travail.

Arlette ESCLAFFER : « Je vais être beaucoup moins éloquente que mes 2 collègues. J'ai participé à l'élaboration du P.A.D.D à travers les commissions. Par contre j'ai un gros souci au niveau des déplacements et notamment au niveau d'un axe qui est la RD 113 puisque sur le P.L.U précédent, il y avait une bande d'étude pour la déviation du Bourg et cette bande d'étude n'apparaît plus dans le cadre du P.A.D.D. Faire une bande d'étude ce n'est pas faire une déviation dans l'immédiat mais quand on parle de développement durable on ne parle pas dans 10 ans, on peut parler aussi dans 20 ans, dans 30 ans. Le développement du quartier de la gare de Périgueux va nous apporter forcément une accélération de la circulation sur la RD 113 puisque c'est l'axe qui sera utilisé pour rejoindre l'autoroute Bordeaux / Brive et le développement de la gare de Périgueux, je pense que sur le plan économique, il sera relativement important. On a le deuxième développement qui est Cré@vallée nord. Beaucoup utilisent la RD 113 en voie de desserte, l'augmentation de la circulation y est régulière. Dans le Bourg il est parfois impossible de pouvoir circuler en voiture quand on vient des rues adjacentes.

Je pense qu'il est dommage de ne pas maintenir cette bande d'étude pour une déviation qui partirait de l'avenue Pestour pour rejoindre le stade alors qu'actuellement il n'y a aucune construction sur la bande prévue initialement. Je parle uniquement de la déviation du Bourg, pas celle de Périgueux qui avait été prévue autrefois.

On se rend compte qu'à chaque fois qu'on a fait une déviation dans un Bourg on a fait revivre ce dernier et on l'a développé. On peut prendre en exemple Bassillac, Château l'Evêque, Lamonzie Montastruc, Brantôme... De supprimer cette bande d'étude c'est se mettre une balle dans le pied. Si aujourd'hui on ne pense pas à cette déviation ultérieure du Bourg, on va bloquer la situation dans quelques années.

M. le Maire : on peut s'interroger effectivement sur cette déviation mais je fais confiance au groupe qui a travaillé. Le trafic n'est pas aussi important que tu le soulignes. Il est important au moment où les parents d'élèves viennent chercher leurs enfants à la sortie de l'école mais après on ne peut pas dire qu'il y ait des embouteillages au Bourg.

Personnellement, je trouve que notre commune est déjà assez partagée en plusieurs morceaux et je ne voudrais pas rajouter d'autres segmentations. Il me semble que ce n'est pas prioritaire. Par contre, ce qu'on peut déplorer c'est que des contournements n'aient pas été étudiés.

Bernard BARBARY : « Cette décision a été prise après avoir réfléchi, en avoir débattu ensemble. Ce n'est pas une fixation obstinée. Il y a malheureusement souvent une confusion entre 2 problématiques : celle du contournement de l'agglomération et puis cette voie au travers de notre commune. Il faut régler les choses de façon différente ; la problématique comme l'a évoqué le Maire, du contournement de l'agglomération est loin d'être résolue de manière claire et satisfaisante et il faut continuer ce chantier. Quant à cette déviation, je rejoins le point de vue de Jean-Pierre, notre commune est déjà très segmentée. Il y a des problèmes de continuité et si on ajoute un axe on est certain que c'est un axe où ça va s'engouffrer faute d'une solution à la question du contournement. En plus ce serait contradictoire avec les éléments de modes de circulation dont on parlait. Je ne détaille pas les différents segments, il y en a 4 ou 5 qui affectent la commune alors n'en rajoutons pas. Je crois que ce dessin était valable il y a 30 ans mais on ne peut pas aujourd'hui envoyer beaucoup de véhicules donc de gaz carbonique en plein milieu d'une coulée urbaine. Permettez moi d'avoir un commentaire assez pragmatique sur la façon dont s'est déroulé ce travail sur le P.L.U qui s'est fait avec les élus en concertation avec les commissions et notamment la commission développement durable, vous avez évoqué à juste titre le potentiel et le capital que représentent ces espaces pour notre commune.

Nous avons une ceinture verte avec des communes rurales autour mais nous avons la particularité d'être une commune qui a des espaces et qui est proche du cœur de l'agglomération. Ces espaces verts libres sont très précieux ; ils sont à protéger et à valoriser notamment par des activités agricoles, de maraîchage, de cheminements doux, d'activités de loisirs voire de tourisme etc... C'est donc un atout que nous avons et je crois que le P.A.D.D implique cet enjeu là.

Nous sommes donc assez en phase avec la rigueur que propose l'Etat à la suite du Grenelle. Nous avons essayé de nous aligner sur cette grande rigueur quant au respect des paysages, des espaces et de la biodiversité. Nous avons beaucoup travaillé sur l'idée de densification dans l'urbain qui existe déjà.

Je rappelle aussi que nous ouvrons un enjeu économique assez important, Cré@vallée nord existait quand notre équipe est arrivée aux affaires mais nous engageons au lieu dit la Petite Borie, un nouveau volet de développement économique avec des enjeux qui peuvent être décisifs pour la commune quant à son identité générale d'un point de vue économique. Je le souligne car ça n'a pas été évoqué dans le débat, mais c'est un lieu très stratégique au niveau de la région aquitaine, à la croisée de la 89 et de la 21, avec des potentialités énormes. »

Francis CORTEZ : « Je suis très satisfait du P.A.D.D tel qu'il a été réalisé. Il y a eu plusieurs commissions, la population a été contactée et c'est quelque chose de très riche.

Concernant la déviation du Bourg personnellement je ne suis pas très favorable. La commission qui a repris le projet initial, en a discuté et a pris une position, celle de ne pas soutenir le projet de déviation.

Pourquoi ? parce que si on fait une déviation ce sera une route de transit et la nationale Bergerac – Angoulême passera par Coulounieix et ce sera des voitures mais aussi des camions. D'autant plus que si on fait en plus un pont au Bas-Chamiers, pour les camions il y aura une voie toute tracée.

Sur la gratuité je suis favorable pour plusieurs raisons : aujourd'hui ce sont les utilisateurs des bus qui font du développement durable. En bus il y a moins de bouchons, moins de pollution, des économies d'énergie. Donc aujourd'hui il n'y a que les utilisateurs de bus qui font des efforts. Pour les autres il n'y a pas de gratuité et je préfère que ce soit la fiscalité qui paie le bus plutôt que l'utilisateur.

Sur le réseau numérique, il y a une fiche dans le document de présentation du P.A.D.D.

EUROVIA : effectivement il faut tenir compte du risque que représente cette entreprise mais elle respecte la réglementation et va même au-delà car s'il arrivait une catastrophe son image serait complètement détruite.

Le développement durable c'est les 3 piliers « économie – social et environnement » mais il ne faut pas oublier aussi la démocratie participative. La population, suite à ce travail, sera contactée et donnera son avis.

Par rapport au logement, c'est important mais je crois que l'emploi c'est aussi quelque chose d'important, ce doit être une priorité qu'il faut soutenir. »

M. le Maire le remercie et annonce la prochaine étape qui sera une réunion publique dont la date n'est pas encore fixée puis donne la parole à Michel DASSEUX.

Michel DASSEUX : « Stéphane HESSEL nous a quitté après une vie de 95 ans extrêmement bien remplie. Une vie tellement riche qu'il peut paraître prétentieux d'essayer d'en rappeler quelques faits. Il est né le 20 octobre 1917 à Berlin. Il vient en France où il sera naturalisé, en 1937. Il fait de brillantes études. Dès 1941 il rejoint les Forces françaises libres à Londres. Arrêté par la Gestapo il est déporté à Buchenwald. Dès la libération, il entame à l'ON.U une carrière diplomatique de 1946 à 1951. Il participe aux côtés de René CASSIN à l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Lors de ses obsèques Martine AUBRY déclare « que sa voix d'éveilleur de conscience n'a jamais cédé devant la violence et la dureté des temps. Il a toujours su rappeler l'essentiel dont d'être un homme. »

Stéphane HESSEL, conseiller politique, diplomate, écrivain, publia en 2010 le fameux manifeste « Indignez vous ! » vendu dans le monde à plus de 4 millions d'exemplaires. Il a inspiré de nombreux mouvements de protestation en n'incitant pas à la révolte mais à la lucidité. J'ai eu la chance de le connaître au début des années 80 quant avec les Rocardiens nous nous réunissions à Paris. Lorsqu'il prenait la parole avec sa voix douce, ferme et monocorde, on entendait une mouche voler. On se regardait et d'un seul coup on avait tout compris, on devenait intelligent. Toute sa vie il aura lutter pour des causes nobles et justes. C'est au authentique Grand Homme qui disparaît et comme disait Ernest HEMINGWAY « la mort est simplement dégueulasse, c'est du gaspillage ». Stéphane HESSEL avait encore tant de choses à nous dire et à faire !

J'ai proposé au Maire qu'une rue ou un édifice de la commune porte le nom de Stéphane HESSEL. J'ai pu réfléchir à quelques propositions dont on pourra débattre par la suite.

Monsieur le Maire est entièrement d'accord avec la proposition de Michel DASSEUX. Stéphane HESSEL mérite qu'on lui rende hommage et mérite qu'un lieu ou un bâtiment de notre commune porte son nom afin qu'il reste un exemple pour nous tous.

Il en sera discuté en commission afin de statuer au prochain conseil municipal et organiser une cérémonie.

Michel DASSEUX reprend la parole : « Presque en même temps que S. HESSEL, est décédé à l'âge de 100 ans, Henri CAILLAVET. Il nous a quitté le 27 février 2013. C'est presque symbolique car ce n'est pas très loin de la journée de la femme et il a énormément œuvré pour tout ce qui touchait à la position de la femme dans le monde et notamment dans notre pays. Je crois donc qu'il faut qu'on ait une pensée pour lui. Il fut un combattant exemplaire pour les libertés publiques, la laïcité et contre l'obscurantisme. Il est bon de rappeler quelques faits marquants de son existence. Il s'était engagé aux côtés des Républicains espagnols et c'est tout normalement qu'il entra dans la résistance au réseau combat. Il fut ministre, député, sénateur et dès la libération, il lutta pour le droit des femmes : interruption de grossesse aux côtés de

Simone VEIL, le divorce par consentement mutuel, il déposa en 1949 une proposition de loi pour faire de la procréation artificielle un moyen de procréation. Il se battit pour le don d'organes, une loi de 1976 porte son nom sur ce sujet. Son combat pour le droit de mourir dans la dignité est emblématique de sa lutte incessante pour la dignité de l'humain.

Il a aussi combattu pour le pluralisme de la presse et pour tout ce qui touchait à la vision humaniste de l'homme. Il n'était pas un humaniste de phrases dont beaucoup se gargarisent, mais d'actions. Homme exemplaire de conviction et de courage, il fait honneur à la République. Ceux qui ont eu la chance de l'entendre défendre ses convictions de sa voix forte et un peu rocailleuse du sud-ouest, ne peuvent que se souvenir avec émotion de ce combattant pour la dignité humaine.

Monsieur le Maire pense qu'il serait bien qu'un lieu de la commune porte aussi le nom d'Henri CAILLAVET.

Francis CORTEZ en tant qu'élu Europe Ecologie les Verts, je soutiens l'initiative de M. DASSEUX par rapport à Stéphane HESSEL d'autant plus que cet homme était un ardent défenseur de l'écologie. Son livre « Indignez vous ! » et ses nombreux propos donnent une place indispensable au changement dans nos comportements. Un changement dans les domaines de la consommation, de la production, du respect des hommes et de l'environnement. Pour moi c'est quelqu'un qui défend vraiment le développement durable.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 20

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Pierre Roussarie". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

**Jean-Pierre ROUSSARIE**